



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Église

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le Conseil Municipal a :

- À compter du 28 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :
 - maire : 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint et 5^{ème} adjoint : 12.35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publiqueL'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

- a délégué au maire un certain nombre de ses compétences, pour la durée du mandat, considérant l'utilité des délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

- a fixé et adopté comme suit les la liste des commissions municipales ainsi proposée.
 - 1- Bâtiments et affaires sportives : développement et entretien des bâtiments communaux et des équipements sportifs – Associations sportives**
Président GOURAUD Christophe Vice-Président DREUX Jean-Claude
Membres AUVINET Franck BOSSARD Alexandre CARRE Vanessa JAULIN Dominique
MICHENAUD Christian RAY Marie-Claude THIBAUT Jérémy LACROIX Vincent

 - 2- Affaires sociales et communication : CCAS – CIAS – CME – Foyer de jeunes – Santé - Bulletin, site internet et réseaux sociaux – panneau électronique**
Président GOURAUD Christophe Vice-Présidente GABORIT Hélène
Affaires sociales *Membres AYASSOU Elodie BATONNIER Amélie PAPIN Elise TESSIER Marie-Odile*
Communication *Membres AYASSOU Elodie PAPIN Elise PICARD Sophie SOURISSEAU Cédric TESSIER Marie-Odile*

 - 3- Voirie et Mobilité : Chemins et routes communales – Transports – sentiers pédestres – St Martin 2040**
Président GOURAUD Christophe Vice-Président CONNIL Jérémy Membres AUVINET Franck JAULIN Dominique MADORRA Héléna MICHENAUD Christian RAY Marie-Claude SOURISSEAU Cédric TESSIER Marie-Odile

 - 4- Cadre de vie et cycle de l'eau : Agriculture - Environnement – Assainissement – Réseaux EP et EU - Espaces verts**
Président GOURAUD Christophe Vice-Présidente MADORRA Héléna Membres BOSSARD Alexandre JAULIN Dominique SOURISSEAU Cédric TESSIER Marie-Odile LACROIX Vincent

5- Finances et affaires scolaires – Animation communale : *Budgets – Ecoles et restaurant scolaire- Relance du comité des fêtes* Président GOURAUD Christophe Vice-Président PICARD Fabien Membres CONNIL Jérémy DREUX Jean-Claude GABORIT Hélène MADORRA Héléna RAY Marie-Claude

Affaires scolaires Membres JAULIN Dominique RAY Marie-Claude GABORIT Hélène CHARTEAU Adeline

Animation communale Membres BATONNIER Amélie CARRE Vanessa JAULIN Dominique MICHENAUD Christian PAPIN Elise PICARD Sophie

6- Affaires culturelles et vie économique : *Bibliothèque et associations culturelles – Patrimoine - Vie des entreprises* Président GOURAUD Christophe **Affaires culturelles** Membres CARRE Vanessa DREUX Jean-Claude CHARTEAU Adeline **Vie économique** DREUX Jean-Claude MICHENAUD Christian PICARD Sophie

- Monsieur le Maire a exposé que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre des membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS et proclamé élus la liste A - MM. GABORIT Hélène, DREUX Jean-Claude, TESSIER Marie-Odile, PAPIN Elise
- a décidé de lancer une consultation auprès de Bureaux d'études spécialisés du fait de la nécessité de mener une réflexion sur le système d'assainissement collectif et a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.
- a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020, qui sont : Foncier bâti 11.23 % et Foncier non bâti 37.78 %
- a décidé l'attribution des subventions suivantes aux associations et autres organismes, pour l'année 2020 :

Associations	Subventions proposées	Vote
Association Familles Rurales		
<i>Accueil de loisirs et périscolaire</i>	44 000,00 €	19 voix Pour
<i>Transport scolaire</i>	2 400,00 €	19 voix Pour
<i>Multisport</i>	1 000,00 €	19 voix Pour
La Nymphée des trois Anges (Danse)	900,00 €	19 voix Pour
FCCM (football)	1 325,00 €	19 voix Pour
Tennis de table	500,00 €	19 voix Pour
Basket	900,00 €	19 voix Pour
Top Form (gym)	900,00 €	19 voix Pour
St Martin course aventure	400,00 €	19 voix Pour
Moto club les Pirates (moto-cross)	1 500,00 €	19 voix Pour
Raid Environnement	800,00 €	19 voix Pour
Amis de la Bibliothèque	6 440,00 €	19 voix Pour
Arts intemporels	200,00 €	19 voix Pour
Théâtre du Manteau	800,00 €	19 voix Pour
ARSM Gym retraités	300,00 €	17 voix Pour et 2 abstentions
Vélo Club Corpe	300,00 €	19 voix Pour
Assoc Moulin de Martin et Cécile	400,00 €	19 voix Pour
AKPE	550,00 €	19 voix Pour
GDON	100,00 €	18 voix Pour et 1 abstention
Total commune	63 715,00 €	

- a décidé d'attribuer le marché de travaux de curage de fossés pour l'année 2020, à l'entreprise PICARD TP basée à Saint Martin-des-Noyers pour un montant de 19.206.60 euros H.T. et 23.047.92 euros T.T.C., qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, suite à consultation des entreprises.
- Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de la réserve en eau d'irrigation porté par La SCEA La Roberterie, le conseil municipal, considérant que le projet respecte les besoins environnementaux, la gestion valorisante et optimisée de la ressource en eau et maintient l'activité agricole sur le territoire, a donné un avis favorable et a autorisé le projet sans concertation préalable du public.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 16 juin 2020.
Le Maire,
Signé Christophe GOURAUD